

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00913
Numéro SIREN : 410 290 522
Nom ou dénomination : GROUPE ASSMANN

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2021 sous le numéro de dépôt 38139

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	37 185	37 185		119	- 119
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	187 969	124 662	63 307	31 191	32 116
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 544 168		1 544 168	1 484 692	59 476
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	33 750		33 750	33 750	
TOTAL (I)	1 803 072	161 847	1 641 225	1 549 752	91 473
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés				38 859	- 38 859
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	377		377		377
. Personnel	9 554		9 554	9 665	- 111
. Organismes sociaux	11 068		11 068	7 641	3 427
. Etat, impôts sur les bénéfices				1 848	- 1 848
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 212		20 212	6 310	13 902
. Autres	64 391		64 391	119 900	- 55 509
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	715		715	147	568
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	12 495		12 495	13 671	- 1 176
TOTAL (II)	118 812		118 812	198 041	- 79 229
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 921 884	161 847	1 760 037	1 747 793	12 244

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 19 NOV. 2021
38139
SOUS LE N°

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 135 000)	135 000	135 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	13 500	13 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	797 093	810 000	- 12 907
Report à nouveau	0	3 580	- 3 580
Résultat de l'exercice	405 544	383 513	22 031
Subventions d'investissement	5 000		5 000
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 356 138	1 345 593	10 545
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	17 955	157 041	- 139 086
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	7 696	1 316	6 380
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 185	46 071	- 21 886
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	72 792	29 659	43 133
. Organismes sociaux	23 842	43 084	- 19 242
. Etat, impôts sur les bénéfices	113 406		113 406
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	0	4 143	- 4 143
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	20 222	27 065	- 6 843
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	123 800	93 820	29 980
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	403 899	402 199	1 700
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 760 037	1 747 793	12 244

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	1 075 240		1 075 240	1 098 956	- 23 716	-2,16	
Chiffres d'affaires Nets	1 075 240		1 075 240	1 098 956	- 23 716	-2,16	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			5 394	1 321	4 073	308,33	
Autres produits			-1	0	- 1	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			1 080 634	1 100 278	- 19 644	-1,79	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			434 614	424 609	10 005	2,36	
Impôts, taxes et versements assimilés			20 844	32 314	- 11 470	-35,50	
Salaires et traitements			241 109	329 840	- 88 731	-26,90	
Charges sociales			116 962	142 239	- 25 277	-17,77	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			23 683	16 171	7 512	46,45	
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges			-397	420	- 817	194,52	
Total des charges d'exploitation (II)			836 815	945 593	- 108 778	-11,50	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			243 819	154 685	89 134	57,62	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			102 372	93 841	8 531	9,09	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			3 580	5 216	- 1 636	-31,37	
Produits financiers de participations			113 500	188 590	- 75 090	-39,82	
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et transferts de charges			163 951		163 951	N/S	
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)			277 451	188 590	88 861	47,12	
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées			389	272	117	43,01	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement							
Total des charges financières (VI)			389	272	117	43,01	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			277 062	188 318	88 744	47,12	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			619 673	431 627	188 046	43,57	

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	92 166		92 166	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	92 166		92 166	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	225	885	- 660	-74,58
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	104 475		104 475	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	104 700	885	103 815	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12 534	-885	- 11 649	N/S
Participation des salariés (IX)	49 980	9 020	40 960	454,10
Impôts sur les bénéfices (X)	151 615	38 209	113 406	296,80
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 552 623	1 382 709	169 914	12,29
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 147 079	999 196	147 883	14,80
RESULTAT NET	405 544	383 513	22 031	5,74
Dont Crédit-bail mobilier	6 314	6 716	- 402	-5,99
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 21**GROUPE ASSMANN****ANNEXE**

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 760 036,72 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 405 544,25 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/01/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

GROUPE ASSMANN**ANNEXE**

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes pour les raisons suivantes :

- les chantiers en cours ont pu poursuivre pour la grande majorité

La poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause.

GROUPE ASSMANN

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 803 072 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	37 185			37 185
Immobilisations corporelles	132 289	55 680		187 969
Immobilisations financières	1 682 393		104 475	1 577 918
TOTAL	1 851 867	55 680	104 475	1 803 072

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 161 847 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	37 066	119		37 185
Immobilisations corporelles	101 098	23 563		124 662
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	163 951		163 951	
TOTAL	302 115	23 682	163 951	161 847

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciel	22 485	22 485	0	de 01 à 03 ans
Eye time site internet	14 700	14 700	0	de 01 à 03 ans
Install.amenag.agencem.	27 611	18 686	8 924	de 06 à 10 ans
Materiel transport	90 589	50 005	40 585	de 04 à 5 ans
Materiel bureau - inform	61 577	47 778	13 798	de 03 à 10 ans
Mobilier	8 192	8 192	0	de 05 à 10 ans
TOTAL	225 154	161 847	63 307	

3.1.4 - Réévaluation des Immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

GROUPE ASSMANN

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 151 846 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	33 750		33 750
Actif circulant & charges d'avance	118 096	118 096	
TOTAL	151 846	118 096	33 750

3.3 - Charges constatées d'avance = 12 495 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

GROUPE ASSMANN

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 135 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	13,50	135 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	13,50	135 000

4.2 - Etat des dettes = 403 899 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	17 955	17 955		
Dettes financières diverses	7 696	7 696		
Fournisseurs	24 185	24 185		
Dettes fiscales & sociales	230 262	230 262		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	123 800	123 800		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	403 899	403 899		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 109 391 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	12 278
Dettes fiscales & sociales	97 112
Autres dettes	
TOTAL	109 391

GROUPE ASSMANN

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 075 240 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	838 240	77,96 %
Produits des activités annexes	237 000	22,04 %
TOTAL	1 075 240	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 151 615 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	342 611		342 611
Résultat financier	277 062		277 062
Résultat exceptionnel	-12 534		-12 534
Participation des salariés	-49 980		-49 980
TOTAL	557 159	151 615	405 544

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

GROUPE ASSMANN**ANNEXE**

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

GROUPE ASSMANN

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 12 495 E

Charges constatées d'avance	Montant
Ch.constatees avance(48600000)	12 495
TOTAL	12 495

8.2 - Charges à payer = 109 391 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	12 278
Fournisseurs : fnp(40810000)	12 278
Dettes fiscales et sociales :	97 112
Personnel - congés payés(42820000)	10 942
Dettes provision participation(42840000)	59 000
Prov primes et 13eme mois(42860000)	2 850
Prov cs sur congés payés(43820000)	4 885
Prov cs/primes et 13eme mois(43860000)	1 225
Prov.f.p.c.+fongecif(44820000)	963
Etat - charges a payer(44860000)	17 247
TOTAL	109 391

GROUPE ASSMANN

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois	30/09/2018 12 mois	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	135 000	135 000	135 000		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 075 240	1 098 956	955 059		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	416 891	437 893	258 139		
c) Impôt sur les bénéfices	151 615	38 209	48 696		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	265 276	399 684	209 443		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	405 544	383 513	322 870		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés	49 980	9 020	12 759		
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	241 109	329 840	303 104		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	116 962	142 239	141 520		

Observations complémentaires

GRUPE ASSMANN

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Présenté en EUROS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filliales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filliales & particip.										
<i>- Filliales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ALANTEL	39 000	6 748	55					520 819	132 368	44 000
ASSMANN TELECOM	37 000	7 031	100					2 133 709	17 903	20 000
ASSMANN DEVELOPPE	600 000	14 125	100					522 550	99 726	
GPSA IT	15 000	11 893	100					377 643	28 877	7 500
PSA ENTREPRISE	200 000	25 047	100					4 231 549	10 500	42 000
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filliales & particip.										
<i>- Filliales non reprises en A:</i>										
<i>a) Françaises</i>										
<i>b) Etrangères</i>										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
<i>a) Françaises</i>										
<i>b) Etrangères</i>										

Observations complémentaires

GROUPE ASSMANN

S.A.S. au capital de 135 000,00 Euros

Siège social :

15 RUE LEON GEFROY

94400 VITRY-SUR-SEINE

R.C.S : 410.290.522

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2020

PHILIPPE DUBUS, associé unique et gérant de la société GROUPE ASSMANN, soussigné, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2020, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **1 075 240** Euros contre **1 098 956,39** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **836 815** Euros pour l'exercice, contre **945 593,17** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **434 614** Euros au 30/09/2020 contre **424 609,46** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **20 844** Euros au 30/09/2020 contre **32 313,89** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **241 109** Euros au 30/09/2020 contre **329 840,29** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **116 962** Euros au 30/09/2020 et **142 238,75** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **23 683** Euros au 30/09/2020 contre **16 170,87** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **277 062** Euros, contre **188 317,68** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-12 534** Euros au 30/09/2020, contre **-885,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **405 544** Euros contre un bénéfice de **383 513,02** Euros au titre du précédent exercice .

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice

GROUPE ASSMANN
15-19 RUE LEON GEFROY Bât. E1
Z.A. VITRY-CLAUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 45 70 85 35

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons poursuivre la fidélisation de nos clients au niveau du Groupe.

ACTIVITE E MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L 233-6 du Code du Commerce nous vous rendons compte des résultats des participations détenues par votre société au cours du dernier exercice.

a) la société ALANTEL

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 55 % du capital social de la société ALANTEL, société par actions simplifiée au capital de 39 000 E, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 453 497 067.

Les comptes sociaux de la société ALANTEL, arrêtés au 30 septembre 2020, font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois d'activité :

▶	Chiffre d'affaires hors taxes :	520 819 €
▶	Résultat de l'exercice :	132 368 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2020 sont à votre disposition.

b) la société GLOBAL PRESTATIONS SERVICES ASSMANN IT

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 100 % du capital social de la société GLOBAL PRESTATIONS SERVICES ASSMANN IT, société par actions simplifiée au capital de 150 000 €, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 488 727 900.

Les comptes sociaux de la société GLOBAL PRESTATIONS SERVICES ASSMANN IT, arrêtés au 30 septembre 2020, font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois :

▶	Chiffre d'affaires hors taxes:	377 643 €
▶	Résultat de l'exercice :	28 877 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2020 restent à votre disposition.

c) la société PSA ENTREPRISE

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 99,99% du capital social de la société PSA ENTREPRISE, société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy - 94400 VITRY SUR SEINE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 483 690 327.

Les comptes sociaux de la société PSA ENTREPRISE arrêtés au 30 septembre 2020 font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois d'activité :

▶	Chiffre d'affaires hors taxes:	4 231 549 €
▶	Résultat de l'exercice :	10 500 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2020 sont à votre disposition.

la société ASSMANN DEVELOPPEMENT

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 53,23% du capital social de la société ASSMANN

DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 600 000 €, dont le siège se situe au 15 à 19 rue

GRUPE ASSMANN
15-19 RUE LÉON GEFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 46 70 89 35

Léon Geffroy - 94400 VITRY SUR SEINE et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 489 944 058.

Les comptes sociaux de la société ASSMANN DEVELOPPEMENT arrêtés au 30/09/2020 font

Chiffre d'affaires hors taxes:	522 550 €
Résultat de l'exercice :	99 726 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2020 restent à votre disposition.

d) la société ASSMANN TELECOM

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 100 % du capital social de la société ASSMANN TELECOM, société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy - 94400 VITRY SUR SEINE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 489 727 446.

Les comptes de l'exercice social de la société ASSMANN TELECOM arrêtés au 30 septembre 2020 font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois d'activité :

Chiffre d'affaires hors taxes	2 133 709 €
Résultat de l'exercice	17 903 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2020 sont à votre disposition.

e) La SAS IP FOCUS

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 100% du capital social de la société M.A.L.O.U., société à responsabilité limitée au capital de 100 000,00 euros, dont le siège social est 15-19 rue Léon Geffroy BAT. E1 94400 Vitry sur Seine, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 483 433 390.

Les comptes sociaux de la SARL MALOU suivant l'exercice clos du 30/09/2020, font apparaître

Chiffre d'affaires hors taxes :	2 563 512 €
Résultat de l'exercice	338,00 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 Septembre 2020 restent à votre disposition.

g) La SCI ASSMANN IMMOBILIER

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 99% du capital de la société ASSMANN IMMOBILIER IVRY, Société Civile immobilière dont le capital s'élève à 100 000 euros, et dont le siège social est 15- 19 rue Léon Geffroy BAT. E1 94400 Vitry sur Seine, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 789 954 260.

L'objet social de cette société est la location nue d'un appartement.

Les comptes sociaux de la SCI ASSMANN IMMOBILIER IVRY, arrêtés au 31 décembre 2019, font apparaître les résultats suivants

Chiffre d'affaires	1 190 €
Résultat de l'exercice :	193,00 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2019 restent à votre disposition.

h) La SCI ASSMANN IMMOBILIER VITRY

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 99% du capital de la société ASSMANN IMMOBILIER VITRY, Société Civile Immobilière au capital social de 500 000 euros, et dont le siège social est fixé au 15 à 19 rue Léon Geffroy - 94400 VITRY SUR SEINE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 792 035 487.

GRUPE ASSMANN
15-19 RUE LEON GEFFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUR SEINE
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 45 70 86 35

L'activité de cette société est la location nue d'un bâtiment composé de bureaux et d'entrepôt.

Les comptes sociaux de la SCI ASSMANN IMMOBILIER VITRY, arrêtés au 31 décembre 2019, font apparaître les résultats suivants :

▶ Chiffre d'affaires hors taxes et hors charges :	161 932 €
▶ Résultat de l'exercice :	121 138 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2017 restent à votre disposition.

i) La SCI ASSMANN IMMOBILIER AUVERGNE

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 99% du capital de la société ASSMANN IMMOBILIER AUVERGNE, Société Civile Immobilière au capital social de 25 000 euros, et dont le siège social est fixé au 15 à 19 rue Léon Geffroy 94400 VITRY SUR SEINE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 799 508 098.

L'activité de cette société est la location nue de biens immobiliers.

Les comptes sociaux de la SCI ASSMANN IMMOBILIER AUVERGNE, arrêtés au 31 décembre 2019, font apparaître les résultats suivants :

▶ Chiffre d'affaires hors taxes:	0€
▶ Résultat de l'exercice :	- 534 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2019 restent à votre disposition.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucune nouvelle participation

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **1 803 072** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **161 847** Euros, soit un montant net de **1 641 225** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **1 549 751,82** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **118 812** Euros, contre **184 369,80** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **1 356 138** Euros, contre **1 345 593,34** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **403 899** Euros contre **402 199,28** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **1 080 634** Euros au 30/09/2020, contre **1 100 277,90** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **243 819** Euros, contre **154 684,73** Euros au titre de l'exercice précédent. Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 30/09/2020 fait ressortir un bénéfice de **405 544** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à 405 544 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 205 544 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 200 000,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2019	400 000		
30/09/2018	300 000		
30/09/2017	200 000		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les comptes de la société GROUPE ASSMANN étant certifié par Monsieur Sami Daniel CHRIQUI Commissaire aux Comptes, implique que nous sommes tenues de publier des informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients depuis le 01/01/2009 (art. L441-6-1, al.1).

A ce titre vous trouverez un tableau récapitulatif en annexe indiquant la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art. D44 I-4).

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à VITRY-SUR-SEINE
Le 13/03/2021

Le Président

~~GROUPE ASSMANN
15-19 RUE LÉON GEFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 46 70 86 35~~

~~GROUPE ASSMANN
15-19 RUE LÉON GEFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 46 70 86 35~~

GROUPE ASSMANN

S.A.S. au capital de 135 000,00 Euros

Siège social :

15 RUE LEON GEFFROY
94400 VITRY-SUR-SEINE

R.C.S : 410.290.522

Sami Daniel CHRIQUI
5 rue Plumet
75015 Paris

Le 13/03/2021

Lettre Remise en Main Propre

Objet : Approbation des comptes annuels,
Convocation à l'Assemblée Générale de l'associé

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le 31/03 /2021 à 16h30, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil <l'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2020, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux Comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

~~GROUPE ASSMANN
15 RUE LEON GEFFROY BAT E1
S.A. VITRY SUR SEINE
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 13 87 34 - Fax : 01 46 70 66 35~~

GROUPE ASSMANN
S.A.S. au capital de 135 000,00 Euros

Siège social :
15 RUE LEON GEFFROY
94400 VITRY-SUR-SEINE
R.C.S : 410.290.522

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2021**

Le 31/03/2021,
à 16h30,

Monsieur PHILIPPE DUBUS, associé unique de la société GROUPE ASSMANN, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Philippe DUBUS, préside la séance en qualité d'associé unique

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion du Conseil d'administration;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2020
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2020, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,

Le Président ouvre la discussion.

~~GROUPE ASSMANN~~
15-19 RUE LEON GEFFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUR
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 46 70 66 35

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 405 544 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat - Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2020** faisant ressortir **un bénéfice de 405 544 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **405 544 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **405 544 Euros**, de la façon suivante:

- Au report à nouveau pour un montant de 205 544 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 200 000,00 Euros.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2019	400 000		
30/09/2018	300 000		
30/09/2017	200 000		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du

général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

~~GRUPPE ASSMANN
15-19 RUE LÉON GENTROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 45 70 86 35~~

Sami Daniel CHRIQUI

Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

SAS GROUPE ASSMANN

15 à 19 Rue Léon Geffroy
94400 VITRY SUR SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

Commissaire aux Comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5 Rue Plumet 75015 Paris
Fax : 01 70 72 67 44

SAS GROUPE ASSMANN
15 à 19 Rue Len Geffroy
94400 VITRY SUR SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

RAPPORT GENERAL

Aux associés,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE ASSMANN relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente sur la base des éléments disponible au moment de leur établissement dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note page 2 de l'annexe des comptes annuels concernant les événements postérieurs à la clôture liés à la crise sanitaire au Covid 19.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

SAS GROUPE ASSMANN
15 à 19 Rue Len Geffroy
94400 VITRY SUR SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

IV- VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS
ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid 19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.


VI- RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT
DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Paris, le 14 Mars 2020

Sami Daniel CHRIQUI
Commissaire aux comptes



SAS GROUPE ASSMANN
15 à 19 Rue Len Geffroy
94400 VITRY SUR SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AU COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.